

## COMMUNE DE TARNAC

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2016

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Date de convocation** : 03 juin 2016

Le Conseil Municipal de la commune de TARNAC s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le 10 juin 2016 à 20h30 sous la présidence de Madame Marie-Rose BOURNEIL, Maire.

**Présents** : M.R. BOURNEIL, J. BESSE, F. BOURROUX, P. CHAUVOT, J. GABIACHE, L. GUERRE, C. LUCE, P. MARSALÉIX, B. ROSOUX.

**Absents** : M. GLIBERT pouvoir à F. BOURROUX.

Le quorum est atteint, Janine GABIACHE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 :**

Mme le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 : il est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **L'ordre du jour s'établit comme suit :**

1. Bibliothèque : Appel à candidature pour le choix de l'architecte
2. Bibliothèque : groupement de commandes avec la communauté de communes pour la réalisation des travaux dans l'ancienne poste
3. Bibliothèque : Plan de financement
4. Décisions modificatives budgétaires - affectation des subventions DETR – ajustement FPIC.
5. Tour du lac : Transfert du projet de la communauté de communes à la commune Plan de financement
6. Indemnité pour le compost UNISYLVA
7. Achat de terrain : de M. Arfeuillère à côté de l'église
8. Eglise :
  - Point sur les travaux
  - Point financier
  - Inauguration : Date et modalités
9. Intercommunalité : point sur les démarches en cours
10. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **Séance**

#### **1. Bibliothèque : Appel à candidature pour le choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre.** (Rapporteur : Benjamin Rosoux). [Délibération n° 2016-26](#)

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne poste, la communauté de communes (pour la partie Tiers lieu) et la municipalité (pour la partie bibliothèque) ont donc procédé le 11 avril 2016 à une consultation d'architectes pour la maîtrise d'œuvre.

Pour la partie bibliothèque, le montant des travaux est estimé à 38 000€ HT environ : démolition, changement des ouvertures, doublage isolation, électricité, chauffage et finition.

Cette maîtrise d'œuvre devra se faire en coordination avec celle de l'opération d'aménagement du Tiers Lieu qui est de la responsabilité de la communauté de communes de Bugeat-Sornac.

Trois architectes ont répondu, pour le 26 avril 2016, à la consultation : M. Pierre BRUDIEUX de Tulle, M. Philippe ROSSIGNOL d'Egletons et M. Sébastien CLAVEYROLAT d'Ussel.

Les offres ont été les suivantes :

Pierre BRUDIEUX : réponse négative car trop de charge de travail

Philippe ROSSIGNOL : 11% sur le montant HT des travaux

Sébastien CLAVEYROLAT : 9.6% sur le montant HT des travaux

M. Rosoux propose au conseil municipal de retenir M. Claveyrolat pour un forfait de rémunération pour mission complète avec étude d'exécution (EXE) de 9.6% appliqué sur le montant prévisionnel de 38 000 € HT de travaux soit 3 648 € HT et 4 377.60 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, retient M. Claveyrolat dans les conditions ci-dessus exposées.

## **2. Bibliothèque : Constitution d'un groupement de commandes Bibliothèque (Tarnac) / Tiers lieu (Communauté de Communes). (Rapporteur Catherine LUCE). [Délibération n° 2016-27](#)**

Le chantier du tiers lieu et de la bibliothèque se trouvant dans le même bâtiment, il est intéressant pour mener à bien les travaux réalisés concomitamment par la commune de Tarnac pour sa bibliothèque-point de service public et d'autre part par la communauté de communes Bugeat-Sornac pour le tiers lieu dans le bâtiment de l'ancienne poste sur la commune de Tarnac de mutualiser les procédures.

Afin de mutualiser les procédures d'appel d'offres et les entreprises dans ces travaux, une démarche de groupement de commandes est proposée en l'application de l'article 8 du Code des marchés publics.

Une convention sera établie entre les 2 membres du groupement, pour définir les modalités de fonctionnement et une Commission d'appel d'offres du groupement sera désignée.

La commune de Tarnac réglera directement aux entreprises les factures liées à la rénovation de la bibliothèque.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :**

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux communs, avec une maîtrise d'ouvrage séparée dans l'exécution des travaux.
- ACCEPTE la désignation de la Communauté de communes Bugeat-Sornac comme coordonnateur du groupement.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention portant constitution du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.
- DESIGNER comme représentants de la commune à la Commission d'appel d'offres du groupement les membres de la commission « travaux et ouverture des plis » de la commune : Mme Marie-Rose Bourneil, M. Joël Besse, Mme Janine Gabiache et M. Pierre Marsaleix.

- APPROUVE le lancement de la procédure de consultation par le groupement de commandes en application des articles 26-II et 28 du Code des marchés publics.

### 3. Bibliothèque : Plan de financement. (Rapporteur : Joël Besse). [Délibération n° 2016-28](#)

Les travaux de rénovation du local bibliothèque (démolition, changement des ouvertures, doublage isolation, électricité, chauffage et finition) sont estimés à 38 000€ HT environ. L'aménagement intérieur (rayonnages, bureaux, matériel informatique) est estimé à 16 600€ HT.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à demander les subventions nécessaires auprès du conseil départemental de la Corrèze au titre du développement de la lecture publique.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre autorise Madame le Maire à demander les subventions nécessaires auprès du conseil départemental de la Corrèze au titre du développement de la lecture publique.**

### 4. Décisions modificatives budgétaires du Budget Principal – Exercice 2016 - (Rapporteur : Janine Gabiache). [Délibération n° 2016 -29](#)

La commune avait déposé 4 demandes auprès de la préfecture au titre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux concernant la fin des travaux de l'école (clôture), l'équipement informatique pour le secrétariat de mairie, la couverture de la salle des Fêtes et la rénovation du local technique. Ces demandes ont été acceptées, il faut affecter ces subventions au budget. Le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2016 vient de nous être communiqué, il nous faut reverser 2668€ somme en augmentation de 1640€. Il faut donc une décision modificative pour alimenter le compte 73925.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les décisions modificatives ci-dessous au Budget Principal :**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Matériel roulant	<b>61551</b>		1 640,00			
FPIC				<b>73925</b>		1 640,00
Fonctionnement dépenses			1 640,00			1 640,00
		solde	0,00			
Etat et établissements nationaux	<b>Ecole phase 3</b>			<b>1321</b>	276	2 748,85
Etat et établissements nationaux	<b>informatique</b>			<b>1321</b>	279	1 036,75
Etat et établissements nationaux	<b>Local technique</b>			<b>1321</b>	283	2 913,60
Etat et établissements nationaux	<b>Salle des fêtes</b>			<b>1321</b>	285	12 871,93
Investissement recettes						19 571,13
		solde	19 571,13			

## **5. Tour du lac : Transfert du projet de la communauté de communes à la commune - Plan de financement** (rapporteur : François Bourroux). [Délibération n° 2016-30.](#)

Dans le cadre de l'aménagement des baignades communautaires, la communauté de communes de Bugeat-Sornac avait déposé, en accord avec la municipalité, un projet de réalisation d'un chemin piéton autour du lac communal.

Au regard des évolutions des périmètres des intercommunalités induits par la loi NOTRe, le conseil communautaire a décidé de transférer aux communes les projets 2016 pour ne pas rendre encore plus complexe la dissolution de la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aussi il est proposé au conseil de reprendre la conduite de ce projet d'un montant prévisionnel de 27 000 € HT et de solliciter le transfert des demandes de financement.

**Après en avoir délibéré, le conseil à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :**

- **Approuve l'opération de réalisation du tour de lac avec une maîtrise d'œuvre de la commune pour un montant prévisionnel de 27 000 € HT.**
- **Sollicite du Département une aide financière de 15%**
- **Sollicite une aide financière Européenne Leader de 64 %**
- **Approuve le plan de financement comme suit :**
  - o **Montant HT du projet**                    **27 000 euros**
  - o **Conseil Départemental (15%) :** **4 050 euros**
  - o **Leader (64%) :**                            **17 280 euros**
  - o **Fonds Propres (21%) :**                **5 670 euros**
- **Autorise Mme la Maire à engager l'ensemble des démarches pour mener ce projet à bien**

## **6. Indemnité UNISYLVA pour le compost** (Rapporteur : Pierre Chauvot). [Délibération n° 2016-31.](#)

La société UNISYLVA nous avait sollicités, comme d'autres communes, pour nous proposer de mettre à disposition du compost d'écorce de chêne provenant de leur plateforme bois énergie du site de Bugeat-Viam.

Pour couvrir le travail supplémentaire pour les employés municipaux, qui découlait de ce stockage de compost, la société Unisylva s'était engagée à verser à la commune une indemnité de 750€.

**Après en avoir délibéré, le conseil à 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre accepte l'indemnité de 750 € de la Société UNISYLVA et décide de l'affecter au compte 758.**

## **7. Achat de terrain à côté de l'église** (Rapporteur : Mme le Maire). [Délibération n° 2016-32](#)

La rénovation de l'église a conduit la municipalité à dégager la perspective visuelle sur la place séparant la Mairie de l'église en y interdisant le stationnement et le transformant en espace piétonnier. L'église rénovée va, conformément à l'engagement que nous avons avec le Conseil Départemental, accueillir de façon régulière des événements musicaux.

Aussi la question du stationnement lors de ces initiatives culturelles doit trouver une solution préservant la beauté de ce site classé tout en offrant une solution de stationnement aux visiteurs.

Monsieur Joël Arfeuillère est propriétaire de la parcelle AB n°174 d'une surface de 10647 m<sup>2</sup>, parcelle qui jouxte l'église.

Sollicité par la municipalité, ce propriétaire accepte de céder à la municipalité ce terrain aux conditions que ce terrain conserve la finalité de parking et d'espace public, ce qui permettra à la commune de raccorder son habitation située sur la parcelle cadastrée AB n°198 et AB n°199 à l'assainissement collectif.

**Le Conseil après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :**

- autorise Mme le Maire à acheter la parcelle AB n° 174 à Mr Joël Arfeuillère au prix de 100 €
- précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,

- donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette vente devant l'étude de Maître CESSAC-MEYRIGNAC, Notaire à Bugeat (Corrèze).
- autorise à effectuer la réalisation d'un branchement à l'assainissement collectif en limite des parcelles AB 198 et 199.

### **8. Eglise : (Rapporteur Pierre Marsaleix)**

#### Point sur les travaux :

L'entreprise de fabrication de vitrail a débuté lundi la pose des éléments

#### Point financier :

La Fondation du Patrimoine, suivant les calculs de l'ASET, devrait pouvoir apporter au moins 50766€. Il a été demandé à la Fondation de faire si possible un effort financier supplémentaire.

#### Inauguration :

La date a été fixée au Samedi 17 septembre à 10h30 lors des journées du patrimoine.

#### Modalités

En plus de l'inauguration officielle, il est prévu des conférences le samedi après-midi et le dimanche, des animations musicales et un concert le samedi soir dans l'église.

### **9. Intercommunalité : point sur les démarches en cours (Rapporteur : Pierre Marsaleix)**

- Statuts provisoires envoyés à la Préfecture.
- Concernant le retour des voiries intercommunales aux communes, il est important de noter que la commune avait transféré en km beaucoup de routes, que ces routes ont été refaites et qu'il faudra assurer la charges des emprunts correspondant à ces travaux certainement en proportion des dépenses engagées.

### **10. Questions diverses**

Périscolaire

Avenir de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Affichée en mairie le 20 juin 2016

Le Maire

Marie- Rose BOURNEIL

